

En 2021, un tiers des salariés de la filière bois travaillent dans les industries du papier et du carton

Insee Première • n° 2035 • Janvier 2025



Avec 185 900 salariés en 2021, la filière bois emploie 1,2 % des effectifs salariés du secteur marchand en France. Depuis 2010, les emplois ont diminué mais la tendance s'inverse en fin de période (2019-2021).

Un quart de la récolte de bois provient de Nouvelle-Aquitaine mais les emplois de la filière sont présents sur tous les territoires, y compris dans les départements peu boisés. Par exemple, les activités de première transformation sont aussi implantées dans les zones où la construction et l'industrie agroalimentaire sont développées. L'industrie du papier et du carton est le premier employeur de la filière et dépend en grande partie de multinationales ou d'entreprises étrangères. Cinq autres segments, allant de l'exploitation des forêts à la réalisation de produits finis, complètent la filière. Les entreprises y sont souvent plus indépendantes.

Composés aux deux tiers de postes d'ouvriers, les emplois sont très majoritairement occupés par des hommes. Neuf emplois sur dix correspondent à des contrats à durée indéterminée, mais la filière doit faire face à un fort renouvellement de sa main d'œuvre.

La filière bois recouvre l'ensemble des activités liées à la production et à la transformation du bois, jusqu'à la fabrication de produits issus du bois. Elle constitue un pourvoyeur d'emplois locaux et un vecteur de développement économique tout en contribuant à la transition écologique : le bois est renouvelable et capture le carbone présent dans l'atmosphère. L'État via le Comité stratégique de la filière bois (CSF) et les collectivités locales investissent donc massivement pour développer les industries du bois et de la construction, mais aussi pour renouveler la ressource forestière et l'adapter au changement climatique.

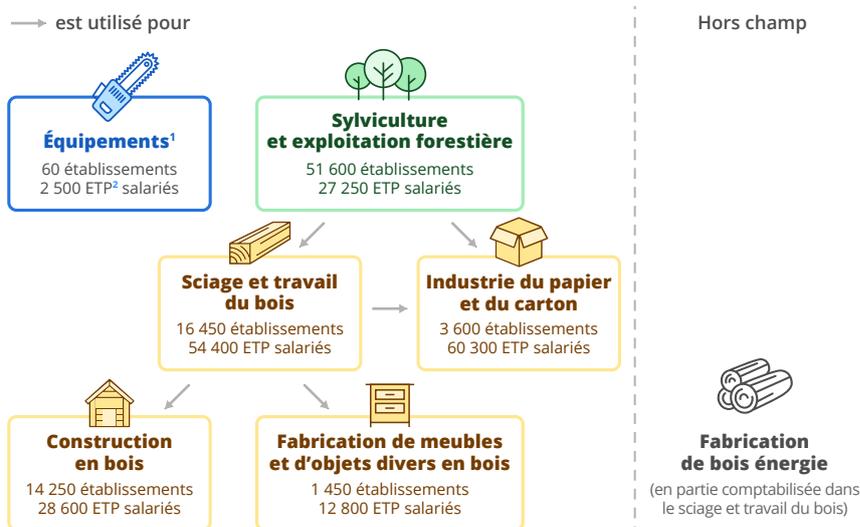
La filière bois en France : 185 900 emplois salariés en ETP

Les établissements et entreprises de la filière bois se répartissent au sein de six segments : la sylviculture et l'exploitation forestière, le sciage et le travail du bois, l'industrie du papier et du carton, la fabrication de meubles et d'objets en bois, la construction en bois et la fabrication d'équipements (outils, machines agricoles et forestières ou pour les industries du papier et du carton) ► **figure 1**. La fabrication de bois énergie est hors champ même si une partie est comptabilisée dans le

sciage et le travail du bois ► **méthodes**. C'est une activité qu'on pourrait retrouver dans une filière Énergie. En 2021, en France, 87 400 établissements

appartiennent à la filière bois. Près de 80 % d'entre eux n'ont pas de salarié. Les autres (18 100 établissements) emploient 185 900 salariés en équivalent temps plein

► 1. Les différents segments composant la filière bois



¹ Fabrication d'équipements pour l'exploitation et la transformation du bois.

² Équivalent temps plein.

Lecture : En 2021 en France, 51 600 établissements exercent une activité dans le segment de la sylviculture et de l'exploitation forestière, 27 250 salariés (en ETP) travaillent dans ce segment.

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs, France hors Mayotte.

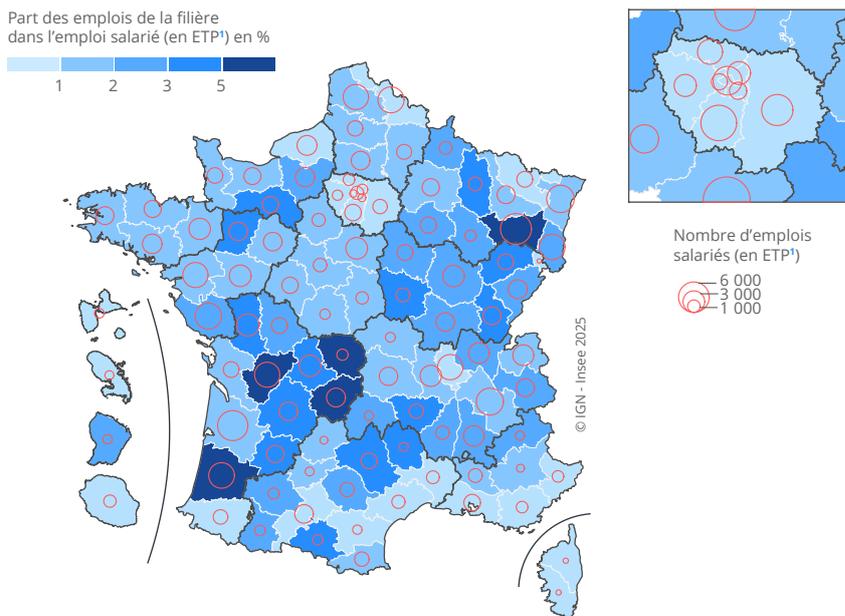
Source : Insee, Flores 2021.

(ETP), soit 1,2 % de l'ensemble du secteur marchand. Ce poids s'approche de celui de la filière automobile qui emploie 1,4 % des salariés en France. Par ailleurs, la filière bois recourt à 16 000 intérimaires pour répondre à ses besoins et 23 800 personnes y exercent une activité non salariée. En 2021, l'ensemble des entreprises (hors activité agricole) créent 11,5 milliards d'euros de **valeur ajoutée**, soit 0,9 % de la valeur ajoutée totale en France (hors activités agricole et financière).

Entre 2010 et 2019, la filière bois en France a perdu des emplois : les effectifs salariés sont diminués de 1,6 % par an (-28 000 postes sur la période). Les activités de fabrication de meubles et d'objets en bois ainsi que les activités de sciage et de travail du bois ont été les plus touchées : elles perdaient en moyenne plus de 3 % de leurs effectifs chaque année. La baisse était plus modérée dans l'industrie du papier et dans la construction. Puis, entre 2019 et 2021, l'effectif salarié de la filière bois a rebondi, particulièrement dans la construction (+4,7 % par an) et dans les activités de sciage et de travail du bois (2,9 % par an). La loi « climat et résilience » votée en 2021, qui impose l'obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone, pourrait stimuler l'utilisation du bois dans le secteur de la construction et ainsi renforcer la dynamique d'emploi de la filière. L'industrie du papier et du carton continue en revanche de perdre des salariés depuis 2019, mais à un rythme ralenti (-0,4 % par an entre 2019 et 2021), et l'emploi des activités de fabrication de meubles ou d'objets en bois recule encore fortement (-6,0 % par an).

La filière bois est présente dans l'ensemble des régions françaises mais son poids dans l'économie varie sensiblement d'un territoire à l'autre. Les emplois sont plus nombreux en Nouvelle-Aquitaine (32 000 ETP), en Auvergne-Rhône-Alpes (27 900) et dans le Grand Est (25 500), mais ils représentent une part plus grande de l'emploi total de la Bourgogne-Franche-Comté et de la Nouvelle-Aquitaine (2,6 % des emplois salariés marchands). Le poids de la filière bois est élevé également dans le Grand Est et en Guyane avec respectivement 2,3 % et 2,1 % des emplois salariés. Par département, le plus grand nombre d'emplois salariés est localisé dans les Vosges : 6 100 ETP, soit 9,0 % de l'ensemble des salariés du département ► **figure 2**. La Gironde et le Bas-Rhin comptent respectivement 5 800 et 4 900 ETP mais ceux-ci pèsent moins de 2 % dans l'économie du territoire. En revanche, le poids de la filière dépasse 5 % des emplois salariés dans quatre autres départements de Nouvelle-Aquitaine : la Charente, les Landes, la Creuse et la Corrèze.

► 2. Nombre d'emplois (en ETP) et part de la filière bois dans l'ensemble de l'emploi salarié, par département



1 Équivalent temps plein.

Lecture : En 2021, 4 227 salariés en équivalent temps plein travaillent pour la filière bois dans le département des Landes. Ils représentent 5,5 % de l'emploi salarié du département.

Champ : Établissements marchands, actifs et hors particuliers employeurs, France hors Mayotte.

Source : Insee, Flores 2021.

Sylviculture : un quart de la récolte de bois provient de Nouvelle-Aquitaine

La forêt française s'étend sur 25 millions d'hectares, recouvre un tiers du territoire et sa superficie augmente de 0,6 % par an en moyenne depuis 1985. La superficie boisée la plus grande de France se situe en Guyane (8,0 millions d'hectares). Les forêts occupent une grande étendue en Nouvelle-Aquitaine (2,9 M d'ha), en Auvergne-Rhône-Alpes (2,6 M d'ha), en Occitanie (2,6 M d'ha) et, dans une moindre mesure, dans le Grand Est (1,9 M d'ha) et en Bourgogne-Franche-Comté (1,7 M d'ha). L'exploitation varie selon les régions : 25 % du bois récolté en France provient de Nouvelle-Aquitaine, dont le massif landais constitue le plus vaste d'Europe occidentale, 20 % est coupé dans les forêts du Grand Est ; 15 % en Bourgogne-Franche-Comté et 15 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré l'étendue couverte, les forêts de Provence-Alpes-Côtes d'Azur, de Corse et d'Occitanie sont peu exploitées (seulement 9 % de la récolte française au total pour 19 % de la superficie boisée).

Le segment de la sylviculture et de l'exploitation forestière regroupe les activités de gestion de la forêt mais aussi de coupe et de production de bois brut : 51 600 établissements français relèvent de ces activités, soit six établissements sur dix de la filière. Il peut s'agir d'entrepreneurs

de travaux forestiers, de groupements forestiers ou de sociétés de services de soutien à l'exploitation forestière. C'est un segment peu employeur puisque neuf structures sur dix n'ont pas de salarié et celles qui en ont sont de petite taille : six salariés en moyenne contre dix pour l'ensemble de la filière. Les salariés de la sylviculture et de l'exploitation forestière regroupent 15 % des effectifs de la filière bois, soit 27 250 salariés en équivalent temps plein. Parmi eux, 29 % sont employés par l'Office national des forêts (ONF), l'organisme qui gère les forêts appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales. Les emplois relevant de ces activités sont concentrés dans les départements les plus boisés et où la forêt est exploitée, comme les Vosges et les Landes (1 100 ETP chacun), ou le Doubs et la Gironde (900 ETP chacun).

Les activités de première transformation sont parfois localisées à l'écart des zones boisées

Le sciage, le rabotage et l'imprégnation du bois, la production de différentes pièces utiles à la construction comme les parquets, les panneaux, les charpentes ainsi que les emballages en bois constituent les activités de première transformation. En 2021, en France, 16 450 établissements sont recensés dans ce segment du sciage et travail du bois.

Seulement 4 500 d'entre eux emploient les 54 400 salariés en ETP du segment, soit 29 % des salariés de la filière bois. Par ailleurs, près d'un tiers des intérimaires de la filière travaillent dans ces établissements (5 800 ETP). La Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions qui comptabilisent le plus d'emplois dans le sciage et le travail du bois (respectivement 11 400 et 7 300 ETP).

Si de nombreux établissements sont localisés à proximité des forêts productives (en Gironde, dans les Vosges, les Landes, etc.), d'autres sont implantés dans des territoires peu boisés. En effet, les activités de fabrication de charpentes et de panneaux sont fortement liées à l'essor de la construction, et celles d'emballages en bois sont souvent situés dans les territoires où l'industrie agroalimentaire est développée. Les ressources sont alors importées d'autres régions ou d'autres pays. Ainsi, la Vendée arrive en tête des départements avec 2 600 salariés. Pourtant, elle est avant-dernière par son taux de boisement (7,2 %), mais elle bénéficie de l'implantation historique de grosses entreprises telles que les multinationales Piveteau Bois et JH Industries. De même, malgré une faible ressource forestière, la Bretagne compte 3 700 ETP dans ce segment, notamment dans la production de produits pour l'industrie agroalimentaire implantée dans cette région. Des entreprises comme Aprobois dans le Finistère et les Côtes d'Armor et Josso dans le Morbihan sont spécialisées dans la fabrication d'emballages en bois.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et les **grandes entreprises (GE)** occupent une place prépondérante dans les activités de sciage et de travail du bois : un tiers des salariés de ce segment travaillent pour une ETI ou une GE ► **figure 3**. Dans ce segment, les entreprises dépendent peu de l'étranger : seulement 9 % des salariés travaillent pour une multinationale étrangère comme Egger Panneaux et décors ou Swiss Krono qui produisent des panneaux à base de bois.

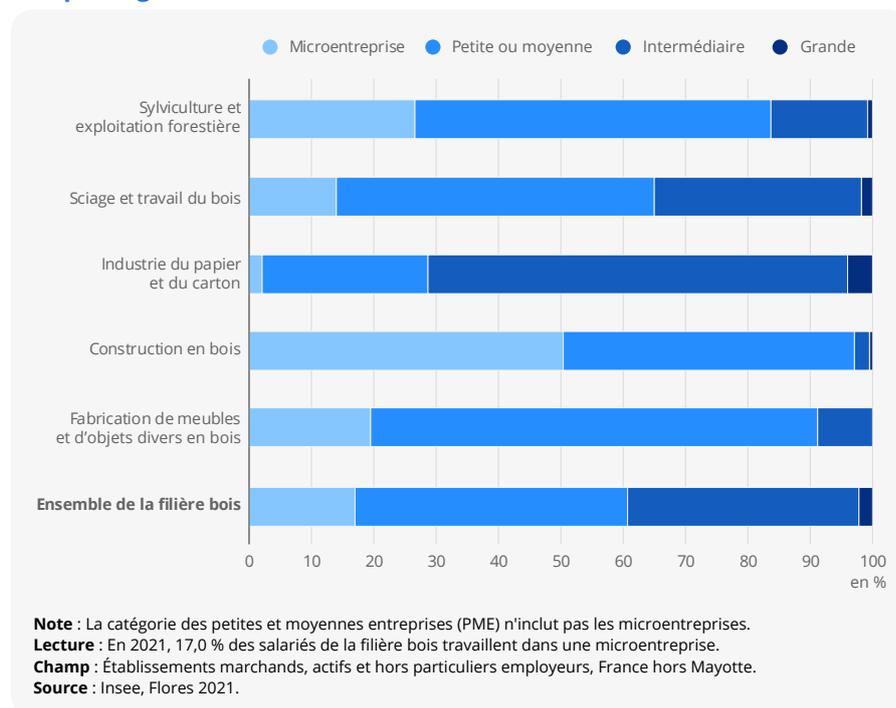
L'industrie du papier et du carton est le plus gros employeur de la filière

En 2021, 60 300 salariés en ETP travaillent dans l'industrie du papier et du carton, soit un tiers des effectifs de la filière et 2 % des emplois industriels de France. S'ajoutent à ces effectifs 7 000 intérimaires. Ce segment, qui comprend les activités de fabrication de papier et de pâte à papier, d'articles en papier (y compris à usage sanitaire ou domestique), de carton et d'emballages papier, produit plus d'un tiers de la valeur ajoutée de la filière bois.

► Encadré - La situation financière des entreprises s'améliore en 2021

L'année 2021 se démarque par une situation financière des entreprises de la filière bois bien meilleure que les trois années précédentes. Le chiffre d'affaires des entreprises a augmenté de 9 % entre 2018 et 2021. Le taux de marge, qui traduit la capacité des entreprises à dégager des revenus à partir de leur activité de production, est bien plus élevé : 21,1 % contre 14,5 % en moyenne entre 2018 et 2020. Cela traduit une forte hausse de la productivité apparente du travail, la valeur ajoutée ayant augmenté plus vite que le nombre de salariés. La situation s'améliore particulièrement dans les entreprises du sciage et du travail du bois. Le taux de marge de 2021 est supérieur de plus de dix points à ceux des trois années précédentes. Le taux de marge progresse légèrement en 2021 dans l'industrie du papier-carton, avec une valeur ajoutée aux coûts des facteurs qui augmente peu et des effectifs qui stagnent. Dans le domaine de la construction bois, le taux de marge de 2021 est plus élevé que celui des trois années précédentes grâce à une hausse de la valeur ajoutée encore plus soutenue que la forte augmentation des effectifs.

► 3. Répartition des salariés (en ETP) selon la taille des entreprises, par segment



L'industrie papetière est nettement plus présente dans les bassins industriels du nord et de l'est de la France : trois emplois sur dix sont localisés dans les Hauts-de-France ou le Grand Est, particulièrement dans le Pas-de-Calais, le Nord, les Vosges, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Mais l'industrie du papier et du carton est aussi bien implantée en Nouvelle-Aquitaine avec 9 500 salariés en ETP, soit 16 % des effectifs de ce segment. De nombreux emplois sont localisés en Charentes et en Haute-Vienne. Ce segment emploie également 8 300 salariés en Auvergne-Rhône-Alpes, principalement en Isère et dans la Drôme.

Les emplois sont concentrés dans seulement 3 600 établissements industriels, souvent de grande taille : près d'un quart des employés travaillent dans une structure de plus de 250 salariés. En

moyenne, les établissements accueillent 42 employés. Le segment de l'industrie du papier et du carton est dominé par de grandes entreprises : 71 % des salariés appartiennent à une ETI ou une GE, 27 % seulement travaillent pour une **petite ou moyenne entreprise (PME)** hors **microentreprise** et 2 % pour une microentreprise. La Nouvelle-Aquitaine se distingue par de plus petites entreprises : 56 % des salariés de l'industrie du papier et du carton travaillent pour une PME ou une microentreprise.

75 % des ETP employés travaillent pour une multinationale. Certaines sont françaises comme les Papeteries de Clairefontaine implantées dans les Vosges. Mais la majeure partie d'entre elles sont étrangères, comme Smurfit Kappa, l'un des principaux fournisseurs mondiaux d'emballages en papier-carton, qui a des

unités de production dans de nombreux départements ; ou Ricoh Industrie, spécialisé dans le papier thermique ; ou encore Essity et Sofidel spécialisés dans le papier hygiénique. Au total, 51 % des salariés de l'industrie du papier et du carton travaillent pour un groupe étranger, bien plus que dans les autres segments de la filière.

Un salarié de la filière sur cinq travaille dans la construction ou la fabrication de meubles et d'objets en bois

Le segment de la construction bois comprend les travaux de construction de bâtiments en bois, de menuiserie en bois, de revêtement des sols et des murs et de travaux de charpente : 28 600 salariés en ETP travaillent dans ces activités, soit 15 % des salariés de la filière et 2 % des effectifs du secteur de la construction. Cette activité est surtout implantée dans les massifs montagneux : près de la moitié des emplois sont concentrés en Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. L'Isère, la Gironde et la Haute-Savoie comptabilisent chacune plus de 1 100 ETP salariés. L'activité est aussi présente dans les Pays de la Loire avec 2 400 ETP, principalement en Mayenne et Loire-Atlantique. Ce segment est constitué de petites entreprises : les trois quarts représentent des indépendants et plus de la moitié n'emploient aucun salarié. Lorsqu'ils sont employeurs, les établissements recensés dans cette activité comptent en moyenne cinq salariés. La moitié des salariés travaillent pour une microentreprise et seulement 3 % d'entre eux sont employés par une ETI ou une GE. De même, moins de 3 % dépendent d'une multinationale.

En France, 1 450 établissements fabriquent des meubles ou des objets en bois. Ils emploient 12 800 ETP salariés. Les Pays de la Loire et le Grand Est dominent le marché avec respectivement 2 200 et 1 800 emplois. Ces activités sont bien présentes en Vendée, en Loire-Atlantique et dans le Bas-Rhin. Ce segment est constitué principalement de PME hors microentreprises (72 % des ETP) et seulement 9 % des salariés travaillent pour une ETI. Aucune grande entreprise n'évolue sur ce marché en France. Dans les Pays de la Loire, le réseau de PME est bien implanté. En revanche dans le Grand Est, plus d'emplois dépendent d'ETI telle que Alsapan en Alsace (fabrication de meubles en kit notamment pour Ikea ou Leroy Merlin).

Un dernier segment vient en appui à la filière bois, la fabrication d'outils pour l'exploitation forestière ou pour la transformation du bois, qui est peu développée en France : seulement une soixantaine d'établissements emploient 2 500 salariés.

Une main d'œuvre masculine et parfois âgée dans certains segments

La filière bois est très peu féminisée : seulement 20 % des emplois salariés sont occupés par des femmes. La faible féminisation est particulièrement notable dans la construction et la sylviculture avec respectivement 10 % et 16 % de femmes. Les salariés de la filière sont plus âgés que dans l'ensemble de l'économie française : 32 % d'entre eux ont 50 ans ou plus contre 27 % pour l'ensemble des salariés. Cette part atteint même quatre salariés sur dix dans l'industrie du papier et du carton, le renouvellement de la main d'œuvre y constitue un enjeu important. À l'opposé, les salariés sont beaucoup plus jeunes dans la construction bois : 18 % seulement ont 50 ans ou plus.

En moyenne, un salarié de la filière bois gagne 14,4 euros net de l'heure, soit moins que dans l'ensemble de l'économie (16,3 euros). Ce faible salaire est lié à la nature des emplois : deux salariés sur trois sont des ouvriers. Les cadres ne représentent que 9 % des effectifs de la filière contre 19 % dans l'ensemble de l'économie. Les salaires sont plus élevés dans l'industrie du papier et du carton (16,5 euros) qui emploie plus de cadres (12 %) et où la main d'œuvre est plus âgée. Toutefois, ces salaires restent un peu plus faibles que dans l'ensemble du secteur industriel (17,3 euros). Avec une main d'œuvre jeune, souvent employée dans des petites structures et constituée à 81 % d'ouvriers, les salariés de la construction bois sont moins bien rémunérés : 12,5 euros en moyenne par heure, niveau bien inférieur au salaire horaire moyen dans la construction (14,5 euros).

La filière bois offre de nombreux emplois stables : 87 % des emplois sont des contrats à durée indéterminée (CDI) et 94 % sont à temps complet. ●

Axelle Bonzi, Insee



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthodes

Le champ retenu dans l'étude ne concerne que les établissements ayant une activité entièrement dédiée au bois. Ceux qui n'ont qu'une partie de leur activité dédiée au bois sont difficilement quantifiables et sont donc exclus de l'étude.

► Sources

Flores est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié au niveau des établissements. L'objectif principal est de décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs).

Flores est construit pour l'essentiel à partir de la Base Tous salariés.

► Définitions

La **valeur ajoutée** correspond au solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Parmi elles, les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

► Pour en savoir plus

- « [Récolte de bois et production de sciages en 2022](#) », Chiffres et données n° 2023-18, décembre 2023, Agreste.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
T. Pele

Maquette :
B. Rols

✉@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252035
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

